



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 19 octobre 2023

En prévision de la séance du Conseil général du 26 octobre 2023, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

23-607 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Le Locle-Les Brenets sont-elles des localités bruyantes ?

Aujourd'hui, un nouveau type de radar est mis en fonction. Il s'agit des « radars bruits » comme la Ville de Neuchâtel vient d'en acheter un exemplaire.

Ces radars permettent de mesurer les excès de bruit du trafic routier, ainsi que la vitesse, et d'en informer les automobilistes en temps réel.

Le seuil de gêne est fixé à 79 décibels et celui de 90 décibels correspond lui au bruit d'un sèche-cheveux à proximité de l'oreille.

La Commune du Locle envisage-t-elle d'acheter ce type de radar dont le prix est fixé à Fr. 25'000.- ? L'achat pourrait être avantageusement partagé avec la Ville de La Chaux-de-Fonds dans un esprit de partenariat régional.

Cela permettrait de déterminer dans quels secteurs de la commune des interventions seraient nécessaires, par exemple par des aménagements routiers pour limiter le bruit et la vitesse.

Le but de cette installation ne serait pas répressif mais éducatif.

Nous remercions l'exécutif de ses réponses.

23-608 De M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gaëtan Dubois, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : Gestion des fouilles effectuées pour la pose de la fibre optique en ville du Locle

Cette année a été marquée par la pose de la fibre dans de nombreuses rues de notre Commune. Ces travaux nécessitent des fouilles se traduisant par l'apparition de petits chantiers à de courts intervalles, parfois de l'ordre de quelques dizaines de mètres. Une fois l'opération terminée, les trous sont rebouchés et l'entreprise de télécommunication en charge du chantier s'en va.

La gestion de la pose de cette fibre optique est apparemment peu organisée. Les bénéficiaires de cette technologie sont parfois dérangés plusieurs fois par les

intervenants et ceci sans prise de contact préalable, ou seulement quelques heures avant l'intervention.

Le constat du nombre important de ces fouilles et l'apparente mauvaise organisation de cette opération de pose de fibre optique ont suscité des interrogations au sein du groupe PLR, qui interpelle le Conseil communal pour répondre aux questions suivantes :

1. Comment la remise en état des chaussées et des trottoirs est-elle contrôlée par la Commune ?
2. Quelles sont les mesures prises par la Commune en cas de malfaçons ?
3. Si des dégâts sont relevés quelques années après les fouilles (infiltration d'eau, affaissement, fissures, etc.), comment la Commune s'assure-t-elle d'être indemnisée par l'opérateur des travaux ?

23-609 De M. Vivian Bologna et M. Cyprien Baba (POP) : « Le nouveau plan de stationnement aux Brenets achèvera-t-il le Régional ? »

L'entrée en vigueur du plan de stationnement aux Brenets le 1er octobre engendre des frais supplémentaires pour les pendulaires non domiciliés au Locle et utilisant le Régional. Les détenteurs d'un abonnement Onde Verte 2 zones à Fr. 657.- bénéficiaient auparavant de P+R gratuit à la gare des Brenets.

- De manière générale, comment le Conseil communal évalue-t-il l'entrée en vigueur du plan de stationnement aux Brenets ?
 - En particulier, le Conseil communal peut-il nous dire si les 15 places P+R aux Pargots suffisent à répondre à la demande et si ce n'est pas le cas quel en serait le nombre idéal ?
 - Le prix du P+R des Brenets est par ailleurs plus élevé (Fr. 550.-) que celui de la gare du Locle (Fr. 400.-). Cela ne risque-t-il pas d'inciter ces pendulaires à délaisser le parking des Pargots et de faire baisser l'utilisation du Régional au risque de le condamner définitivement ?
 - Cette nouvelle situation ne va-t-elle pas à l'encontre des objectifs de durabilité visés par la politique de stationnement de notre commune ?
 - En conclusion, le Conseil communal estime-t-il nécessaire de corriger le tir ?
- Nous vous remercions par avance de vos réponses.

9. MOTIONS

23-907 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Pigeonnier
Le pigeon des villes nous tient compagnie depuis semble-t-il toujours, et sa présence est diversement appréciée par les habitants de notre commune. Si ses roucoulements nous amusent parfois, il pose également un problème sanitaire avec ses fientes, particulièrement acides pour les bâtiments, le transport de maladies, leurs nids construits n'importe où qui peuvent attirer des rats ou des insectes, et les nuisances sonores à la suite de leur présence sur le toit des habitations.

Un suivi de la santé des individus, et une régulation de leur population sont donc nécessaires.

Afin d'assurer ces tâches avec efficacité, éthique et pédagogie, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'implantation d'un pigeonnier contraceptif, sur le modèle de ce qui se fait actuellement en ville de Nyon. Ce type d'installation permet de contrôler la population par le remplacement des œufs surnuméraires, d'éliminer les individus malades, et si nécessaire, de simplifier les mesures de régulation car les animaux se trouvent tous au même endroit.

Un autre avantage en est l'information à la population sur les espèces qui vivent avec nous en ville, par un aspect éducatif, mais également pour prévenir et

informer au sujet des problèmes générés par leur nourrissage, point qui est actuellement incontrôlé au Locle, et qui est à l'origine des nuisances causés par une surpopulation de pigeons.

Ce type d'objet peut de plus faire preuve d'une esthétique certaine, et amener un élément architectural intéressant à la zone où il est construit.

Nous sommes tout à fait conscient qu'un pigeonier ne résoudra pas à lui tout seul les problèmes causés par les pigeons en ville, mais il s'agit d'un premier pas éthique et moderne qu'il vaut la peine d'étudier.

Pour info, ci-dessous 2 liens sur le pigeonier de Nyon :

<https://visitons.ch/2017/04/20/leon-le-pigeon-de-la-place-perdtemps-a-nyon/>
<https://www.lacote.ch/vaud/la-cote/nyon-district/nyon-commune/nyon-inauguration-d-un-pigeonnier-tres-moderne-pour-limiter-les-nuisances-des-oiseaux-366436>.

23-908 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Vous reprendrez bien un peu de sport ?

Bouger, c'est bon pour la santé !

Afin de compléter l'offre en matière de sport extérieur et gratuit au Locle, les Verts proposent que Le Locle se dote de places de **Fitness outdoor** (cardio) et de **street Workout** (muscultation).



On le sait depuis longtemps, avoir une activité physique est essentiel pour la santé tant physique que psychique. Dans un nombre croissant de communes, les résidents.es ainsi que les touristes utilisent de plus en plus ces emplacements de fitness et muscultation en plein air.

Ces espaces publics encouragent la socialisation et la cohésion communautaire. Ces sports en plein air sont accessibles à toutes et tous quels que soient l'âge, la condition physique ou sociale et de plus, ils sont gratuits et ne demandent aucun matériel spécifique pour les sportifs. Ils peuvent être exercés à volonté, seul.e ou en groupe, un peu, beaucoup, passionnément... Notre groupe est persuadé que de telles places peuvent améliorer l'image et l'attrait de notre commune.

Il est important de comprendre que ces deux activités sont différentes avec des publics cibles différents. Par conséquent, afin d'inclure tout un chacun et contribuer au succès de l'installation, ces deux zones de sport doivent être réfléchies conjointement.

Les Verts verraient bien cet emplacement dans un endroit fréquenté. Par exemple à proximité du campus et/ou d'infrastructures sportives déjà existantes (terrain de football, skate parc, etc.). Il nous semble efficient que la commission des sports, qui ne s'est pas réunie depuis plusieurs années, puisse être concertée lors de l'élaboration de ce projet.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la faisabilité de la construction d'une place de sport en plein air comprenant les deux solutions : le fitness **et** le Workout.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli